



## 3 mai 2020, le début d'un retour des agents dans les locaux du Secrétariat de l'OTIF

Attentif à l'évolution de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), le Secrétariat de l'OTIF se conforme aux recommandations et mesures de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de la Confédération suisse (État hôte).

Depuis le 16 mars, tous les agents de l'OTIF sont opérationnels en télétravail et déploient tous leurs efforts pour assurer une continuité de service dans les délais légaux.

Suivant la décision, prise le 16 avril 2020 par l'OFSP de l'État hôte, d'assouplir progressivement les mesures de protection contre la COVID-19, le Secrétaire général de l'OTIF a décidé qu'un retour des agents ou d'une partie des agents dans les bureaux du Secrétariat serait envisageable à partir du 3 mai 2020.

Les modalités et conditions de retour dans les bureaux du Secrétariat sont en cours d'élaboration. Tout sera mis en œuvre afin que les règles de conduite et d'hygiène puissent être respectées et que les personnes vulnérables soient protégées.

